
SINGAPOUR – Mise à jour du programme des nouveaux gTLD

Lundi 24 mars 2014 – 12h00 à 13h30

ICANN – Singapour, Singapour

TRAN NGUYEN :

Bonjour à tous. Quelques minutes encore et nous allons commencer.

Excusez-nous du délai. Donnez-nous quelques minutes pour que nous puissions organiser la présentation.

Bon après-midi à tous. Je suis (inaudible). Je suis (inaudible).

Si vous connaissez notre webinaire, vous connaîtrez (...). Malheureusement Christine ne peut pas être avec nous à cette réunion de Singapour. Donc je vais mener cette réunion aujourd’hui pour elle.

Laissez-moi vous présenter Francisco Arias, Karen Lentz, Aaron Hickmann, Russ Weinstein, Cristina Flore et j’espère que Naela est aussi ici et qui vont faire cette présentation avec moi aujourd’hui.

Je vais commencer en vous donnant un résumé des accomplissement de ce que nous avons fait depuis Buenos Aires et ensuite Cristina et moi vous donnerons un rapport de progrès et Francisco vous parlera de ce qui se passe dans la collision des noms et ensuite nous parlerons des mécanismes de soutien et ensuite nous aurons une présentation sur les IDN TLD et les variantes IDN TLD.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Cela fait donc quatre mois depuis Buenos Aires, si vous voulez être patient avec moi pendant une minute on va regarder où l'on en était il y a quatre mois.

À Buenos Aires il y avait 400 candidatures qui ne pouvaient pas aller de l'avant. La moitié des candidatures actives avaient été invitées au contrat. Et on en a signé 144 c'est un bon chiffre mais je pense que nous savons très bien que nous aurions pu faire un peu mieux.

Ensuite nous regardons les gTLD qui ont des délégués, les chiffres ont été de 24.

Voyez les chiffres sur l'écran, où nous en sommes aujourd'hui. 358 contrats qui ont été signés depuis vendredi dernier.

Regardez les (inaudible) de pré-délégation, 266 candidatures y sont passées. 182 nouveaux gTLD ont été délégués à aujourd'hui. De bons chiffres, de bons progrès. Tout le monde a contribué à cette réussite depuis Buenos Aires. Je vous remercie pour tout le bon travail.

On va parler des accomplissements que nous avons faits depuis Buenos Aires. 400 applications qui ne sont pas allées de l'avant à cause du conseil GAC. À cause de deux choses : les catégories GAC pour les sauvegardes pour certaines des catégories de files et les accès non exclusifs pour les gTLD.

Depuis Buenos Aires, nous avons adopté un cadre de travail mis en place pour les conseils du GAC et aussi nous avons approuvé une approche de mise en place pour les génériques les gTLD qui vont opérer de façon non-exclusive. Ces choses-là ont éclairé la voie pour d'autres



candidatures. Nous avons 22 candidatures qui attendent l'avis du GAC. Cela va rendre beaucoup de gens heureux.

Ces candidatures qui ont pu aller vers un contrat et vers une résolution.

En parlant de résolution, pour ceux d'entre vous qui ne sont pas familiers avec le programme nouveau des gTLD, le guide des candidatures nous donne deux mécanismes pour résoudre les problèmes de résolution. Nous avons là aussi le système des enchères.

Le mécanisme de CPE est disponible pour les candidats. Il y a je pense 32 candidatures qui peuvent choisir de passer par le CPE de façon à résoudre leur problème. Et depuis vendredi nous avons publié les résultats CPE pour ces candidatures.

Beaucoup de travail, donc merci à l'équipe et félicitations à l'équipe qui s'en est occupé.

Les résultats seront publiés sur la page CPE. C'était la façon la plus facile de publier ces résultats pour vous. Nous mettrons ça aussi sur la page des candidatures. Et pour ce qui est des enchères, le mécanisme aussi disponible pour résoudre les contentieux, c'est un mécanisme de dernière (inaudible). Nous avons donc publié le règlement pour les enchères et merci à tout le monde pour leur contribution.

D'ailleurs l'équipe la semaine dernière a publié l'horaire des enchères et a envoyé des notices des enchères donc encore beaucoup de progrès ont été faits de ce côté-là.



Je ne vais pas forcément relire cette diapo. Vous pouvez lire les progrès que nous avons faits depuis Buenos Aires. Nous savons que notre travail n'est pas terminé il y a encore beaucoup de travail à faire.

Prochaine diapo s'il vous plait.

Nous savons que l'un des domaines où il y a encore beaucoup de travail à faire c'est l'évaluation. Il y a encore beaucoup de candidatures qui attendent l'évaluation. Nous travaillons de façon très proche avec les candidats pour obtenir des conclusions.

Il y a encore des objections, la majorité d'entre-elles ont été complétées mais il en reste encore 14 en attente. Nous continuons à contrôler à surveiller cela. Nous pensons avoir des solutions.

Les enchères. Nous avons fait de gros progrès mais nous savons qu'il y a encore beaucoup de travail à faire de façon à nous assurer que les enchères de juin soient réussies.

Collision de noms. C'est en phase de commentaires publics. Si vous voulez voir, vous pouvez aller sur le site et peut-être apporter des informations (inaudible) les commentaires apportés sur la proposition de commentaires pour faire face aux inconsistances et aux objections de confusion des files.

Vous avez donc jusqu'au 3 avril.

Pour les gens qui sont assis derrière, il reste des sièges devant si vous voulez venir vous assoir devant il y a encore de la place.

Mise à part toutes ces choses dont j'ai parlé qui ont un impact sur ce programme. Dans notre équipe, au niveau interne nous travaillons aussi



sur beaucoup de choses. Sur la manière d'améliorer nos processus internes de façon à être plus efficaces dans les processus de CPE par exemple, dans les contrats aussi, dans les processus de transition de délégation. Nous travaillons, nous ne nous arrêtons pas. Nous savons qu'il y a des domaines où il y aura des améliorations à faire. Nous n'avons pas le temps de nous relaxer.

Prochaine diapo.

Maintenant nous allons passer à une partie de la présentation un peu plus détaillée, nous allons vous donner des mises à jour sur les progrès que nous avons faits au niveau de la mise en place des candidatures.

Avant d'aller de l'avant je voulais parler des statuts des applications. C'est comme ça que l'on peut démarrer - présenter la présentation du moins. J'ai réalisé que nous avons fourni beaucoup de nouveaux statuts récemment et nous n'avons pas fait un très bon travail à expliquer en quoi retourner ces statuts donc nous aimerions passer quelques minutes là-dessus.

Le titre de cette diapo est : les statuts des candidatures et les rapports à améliorer lorsque l'on a créé certains de ces statuts. Si vous vous rappelez, pendant longtemps les seuls statuts que vous pouviez voir sur le micro site c'était les statuts d'évaluation. Vous voyez maintenant si l'application est en stade d'évaluation, si l'évaluation est étendue et toutes les autres choses.

Donc à la fin de janvier nous avons rajouté quelques nouveaux statuts sur le microsite. Nous avons rajouté quelque chose au niveau du contrat, de la délégation. Donc encore une fois d'autres étapes pour

vous donner un peu plus de visibilité et de vous voir où en étaient les candidatures au-delà de l'évaluation.

Mais la semaine dernière nous avons rajouté deux nouveaux statuts, « en attente » et « ne va pas aller de l'avant ».

Ces deux statuts en attente veulent dire qu'ils sont en attente car il y a des activités qui pourraient avoir un impact sur la candidature comme les responsabilités de l'ICANN cela inclus un forum de commentaires publics de l'ICANN, sur un plan de mise en place d'une activité qui pourrait être reliée à ça. Cela pourrait être n'importe quelle activité. Et le statut, « ne va pas aller de l'avant » signifie que la candidature ne pas va aller de l'avant à cause des résultats des processus de programmes qui ont été complétés. Si une candidature a perdu une objection légale elle n'ira pas de l'avant, ne continuera pas.

Alors, avec les statuts de la candidature c'est important de voir qu'elles ne sont pas finales, elles peuvent changer, passer d'une étape à l'autre.

Les seules exceptions ce sont les retraits, les statuts de retrait et les délégations. Ces statuts ne changeront pas. C'est une distinction importante. Ce sont les deux statuts que nous estimons être des statuts finaux. Mais les autres eux peuvent changer.

Les statuts « pas approuvé » et « soutien les candidats ».

« Pas approuvé » signifie que la candidature ne va pas continuer à cause des résolutions passées par le bureau d'administration de l'ICANN. (Inaudible) a accepté un avis du GAC pour ne pas approuver la candidature.

Le soutien du candidat. Le candidat n'a pas reçu, n'a pas rencontré les demandes requises sous le programme des nouveaux gTLD.

Et ensuite (inaudible) les grandes lignes des statuts des candidatures.

Donc c'est fini pour moi. J'espère que cela va vous donner une ligne d'ensemble et un peu de contexte pour le reste de la présentation. Maintenant je vais demander à Cristina de venir et de vous donner les évaluations, les objections et les avis du GAC.

CRISTINA FLORES :

Merci. Je m'appelle Cristina Flores et je suis au département gTLD.

Comme vous savez nous sommes (inaudible) de la phase d'évaluation du programme. Nous avons 1 930 candidatures, il n'y en a que 7 qui sont restées dans le processus d'évaluation, 150 ont été retirées et 1 771 ont passé.

Vous voyez que le chiffre de candidatures qui sont passées n'inclut pas les retraits.

Il y aussi deux candidatures qui n'ont pas été complétées.

Passons aux objections. Comme nous l'avons déjà dit nous avons fait beaucoup de progrès depuis Buenos Aires, des 263 objections, 95 % des cas ont été résolus ce qui veut dire qu'il y a eu une détermination d'experts qui a été atteinte ou qu'il y a eu un retrait ou il s'agit d'une candidature qui a été terminée.

Le 14 mars nous avons mis à jour les statuts des candidatures et les ensembles de contentieux qui ont été mis à jour pour refléter les

résultats des objections. Nous parlerons en détail de cela un peu plus tard.

Il y a aussi une vue d'ensemble des statuts des objections. Les 14 qui restent, il y a eu un problème et il y a eu un délai d'objection dans certains de cas là.

Voilà, maintenant nous avons des informations sur les commentaires publics dont on a parlé tout à l'heure pour adresser des déterminations d'experts. Il y a une période qui va se terminer au 3 avril si vous voulez faire un commentaire je vous encourage à aller sur le forum et de faire un peu une révision des propositions pour soumettre vos commentaires.

Donc on va passer à l'avis du GAC, je pense que beaucoup de gens dans cette salle sont familiers avec l'avis du GAC. Je vais vous donner un petit peu d'histoire là-dessus, cela fait un moment que l'on y travaille.

Au communiqué de Pékin l'année dernière en avril, nous avons mis en place des sauvegardes qui s'appliqueraient à une grande catégorie de chaînes reliées à la protection du consommateur et des marchés régulés et donc les chaînes sensibles.

Ce que vous voyez sur la diapo vous montre les 386 candidatures pour les 196 chaînes qui ont été listées.

Les chaînes sont catégorisées en 14 parts. Vous voyez 386 de ces candidatures ont été passées par la détermination de l'avis par le bureau de l'ICANN.



Le seuil qui a été passé depuis Buenos Aires (inaudible) a mis en place un cadre de travail pour les catégories 1 ou un haut niveau. Cela souligne dix sauvegardes qui vont être incorporées dans les accords avec le registre et cela dépend si les chaînes sont listées dans telle ou telle catégorie. Certaines sauvegardes seront incorporées dans les spécifications dans l'accord des registres. Il faut voir aussi que ce sont des termes qui sont non-négociables et que ce sera automatiquement incorporé.

Deux autres notes sur l'avis de catégorie 1. Comme on l'a dit, tout cela sera incorporé, on appelle cela des PIC. Ils font partie du (inaudible). C'est le programme de conformité contractuelle. Cela résume toutes les informations que l'on a rassemblées l'année passée.

Dans la prochaine grande catégorie de chaînes qui ont été incluses dans le communiqué de Pékin, et ce sont les avis de sauvegarde pour que les chaînes soient représentées de manière générique et l'accès du registre

Le diagramme de ce côté montre (inaudible). C'est un peu la façon dont nous mettons en place cet avis. 186 candidatures qui ont été affectées au départ, nous avons passé par toutes ces chaînes qui ont été incluses dans l'avis numéro 2.

Nous voulions voir s'ils auraient un accès exclusif ou si leur candidature qui avaient été soumises au départ et de voir comment ils avaient l'intention d'opérer, s'ils ont continué dans le programme et donc c'était au mois d'octobre l'année dernière, la grande majorité d'entre eux d'ailleurs et il y avait 12 candidatures qui voulaient opérer d'une manière exclusive et ils sont donc en attente en attendant d'être considérées.

Au milieu vous voyez les 35 candidatures qui (inaudible) ne va pas opérer en accès exclusif mais leur candidature ne disait pas cela donc on a demandé à ces candidats de changer les informations et de nous dire comment ils avaient l'intention de changer les registres et après nous pourrons donc continuer à aller de l'avant.

Ici il y a les réponses originales et les réponses concernant ceux qui vont opérer dans l'intérêt public. Vous pouvez trouver toutes ces informations sur le microsite.

La prochaine étape pour l'avis du GAC, comme la vaste majorité est allée de l'avant. La seule chose que nous attendons maintenant c'est que la considération du NGPC, les déclarations sur comment les 12 autres candidats vont donc opérer dans l'intérêt public.

Il y a beaucoup d'informations là-dessus, sur les avis du GAC et nous avons aussi publié un manuel à lire pour les candidats.

Je vais passer le micro à Russ Weinstein pour une mise à jour sur les contentieux de chaînes.

RUSS WEINSTEIN :

Merci Cristina. Alors, avec tout le travail que nous avons eu pour l'actualisation des statuts et des processus des objections. Nous en sommes maintenant à l'actualisation des conflits de chaînes.

Ce que l'on a fait c'est de comparer les résultats de ce qui a été fait il y a un peu plus d'un an concernant les ensembles conflictuels, voir les mises à jour sur ces ensembles conflictuels qui ont eu lieu jusqu'à présent et on en est arrivé à 234 ensembles qui ont eu un impact.

Il y a eu de nouvelles candidatures et d'autres ont été retirées. Il y a eu de nouveaux ensembles conflictuels qui ont été créés, en tout 233, sur ces 233 il y en a 47 qui ont été résolus, 164 sont considérés comme des ensembles actifs, certaines candidatures sont en suspens ou en attente et il y a encore des conflits qui demeurent aujourd'hui. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations vous pouvez vous référer au guide que Cristina a mentionné.

Diapo suivante s'il vous plait.

Donc avec tous les changements concernant les ensembles conflictuels, ce que nous voulions c'était mieux communiquer la situation à l'ensemble de la communauté donc nous avons voulu réélaborer le site Web et sur la page nous avons ajouté tous ces ensembles conflictuels nous leur avons donné un chiffre, un nom en utilisant les chaînes et donc on indique le statut dans lequel il se trouve : en attente ou résolu. Vous pouvez ensuite obtenir plus de détails sur la page Web et vous verrez toutes les applications et les statuts actuels des applications.

Nous nous sommes également qu'il y a des ensembles conflictuels qui sont extrêmement complexes qui ont été créés et vous pourrez obtenir des informations actualisées par rapport à ceux-ci.

Concernant les mécanismes de résolution des conflits de chaînes, le statut actuel est de 19 candidatures possibles qui sont en suspens, et il y a des ensemble qui sont encore en attente puisque ceux-ci à mesure qu'ils deviennent éligibles sont invités à poursuivre plus en avant chaque semaine.



Donc nous avons pour l'instant les quatre premiers résultats qui ont été récemment publiés et je crois que la semaine dernière nous les avons publiés et d'ici 3 mois nous allons pouvoir mieux articuler ce travail.

Donc pour résumer et reprendre un petit peu ce que nous faisons par rapport à ce processus, et la raison pour laquelle nous voulons améliorer les choses par rapport au moment où nous avons publié les résultats, nous voulons définir les résultats pour le CPE, les quatre catégories, les liens entre les chaînes et la communauté, les politiques d'enregistrement (inaudible).

Et nous avons demandé au panel du CPE de développer des lignes directrices pour nous aider à préciser à la communauté quels sont les processus d'évaluation qui sont mis en place et appliqués. L'évaluation est faite par notre panel CPE. Eux examinent les candidatures, les réponses qui sont faites et il y a un rapport qui a été publié la semaine dernière.

Comme vous le savez, l'échelle qui est prise en considération pour fixer les priorités est très élevée. Les CPE sont encore éligibles pour l'avenir pour une résolution individuelle ou pour être mis aux enchères.

Vente aux enchères. Nous avons beaucoup travaillé depuis Buenos Aires sur les ventes aux enchères. À Buenos Aires, la réunion du conseil d'administration nous a demandé de travailler là-dessus et c'est ce que l'on a fait. En décembre nous avons donc organisé ce forum de commentaires publics, nous avons lancé ce forum en janvier, nous avons publié un rapport en février avec une analyse, des commentaires et nous voulions également mettre à jour les règles qui s'appliquent aux ventes aux enchères et mieux les faire fonctionner.

Ce qui nous a empêché un petit peu d'avancer sur l'actualisation de ce document c'est le statut de cette question. Donc on a revu le calendrier. Nous avons publié un nouveau calendrier pour les ventes aux enchères à partir du 4 juin. Puis une fois par mois à partir de cette date. Et si ces conflits ne sont pas résolus par eux-mêmes ils passeront aux ventes aux enchères.

Si vous avez des questions, attendez peut-être la séance de mise à jour sur cette question.

Je crois que Trang va nous parler maintenant des contrats.

TRANG NGUYEN : Merci.

Depuis vendredi nous avons invité 1 094 candidatures à ce processus de contrat. Sur ce chiffre 502 ont répondu à cette invitation. Le taux moyen de réponse est de 46 % et depuis longtemps nous avons un taux de 33 % donc c'est un meilleur taux. Le délai moyen de réponse est de 37 jours.

Sur les 502 candidats qui ont répondu à notre invitation, nous avons envoyé 427 contrats pour signature.

Je crois qu'en octobre l'année dernière lors de l'un de nos webinaires j'ai dit que l'un de nos processus de contrat a été d'environ 3 semaines. Donc si j'utilise cela comme référence pour les 427 contrats, cela implique que 39 % des 427 accords de contrat envoyés vont passer par ce processus qui va durer 3 semaines.

61 % ne vont pas passer par ce processus, et 61 % vont passer par un processus de 41 jours.



Pourquoi ? Parce que très souvent les réponses sont incomplètes. Ils nous demandent des informations complémentaires, ce qui implique des délais. Certains candidats veulent également négocier les termes et conditions du contrat ce qui implique également un délai.

Il y a d'autres conditions requises dans le contrat d'accréditation, par exemple les COI et dans certains cas ces COI ne respectent pas le contrat d'accréditation. Donc il faut dire aux candidats que ces COI doivent respecter le contrat avant d'élaborer ensemble un contrat d'accréditation.

Voilà le type de raison qui entraîne un délai dans ces 427 contrats qui pour certains vont excéder le processus de 3 semaines.

Si l'on regarde maintenant ces chiffres à l'écran. Sur ces 427 contrats que nous avons envoyés aux candidats nous avons signé 358 accords depuis vendredi dernier. Je crois que la conversion ici est un bon chiffre. Nous aimerions que ce pourcentage se rapproche de 100. Et le délai d'exécution est de 13 jours.

Il y a-t-il d'autres chiffres par rapport aux contrats ? Non.

Alors, le code de conduite des opérateurs de registre.

Ce code de conduite constitue un ensemble de lignes directrices pour les opérateurs de registre qui sont liés à certaines opérations limitées concernant un registre.

Ce code de conduite fait partie du contrat d'accréditation et s'applique à tous les opérateurs à l'exception de ce qui est prévu par l'ICANN. La

semaine dernière nous avons inscrit 54-55 questions soumises aux commentaires.

Les 54-55 dont je vous parle figurent ici à l'écran mais il y a encore beaucoup de candidatures incomplètes. Lorsque nous aurons toutes les informations nécessaires nous pourrons les télécharger sur le site. Sur cet écran vous voyez ici des liens pour trouver des informations sur ces exceptions. Vous trouverez également une foire aux questions, beaucoup d'informations qui vont vous encourager à en apprendre plus sur cette question.

RUSS WEINSTEIN :

Nous allons parler des activités de prédélégation.

Il s'agit d'un test de processus de transition de délégation. On avance relativement bien. Nous avons 266 de ces tests qui ont été achevés, 42 invités et 30 programmés ; qui ont respecté le calendrier de février-mars par rapport à ce processus de test prédélégation.

Avec un rythme de 20 par semaine et on peut même augmenter ce rythme à l'avenir. Il faut améliorer ce chiffre. Depuis la semaine dernière nous avons 20 tests qui sont en cours, 20 autres à partir d'aujourd'hui. Nous pensons en obtenir 20 autres la semaine prochaine.

La transition de délégation comme je l'ai mentionnée, 182 seront présentes. Donc, des progrès depuis Buenos Aires. Cela dépend de l'éligibilité bien sûr. Ce processus sortant de la phase contrat et (inaudible) ainsi de suite. Donc il faut compléter le système d'enregistrement. Lorsqu'il faisait du testing de prédélégation, cela permettait que le processus soit assez rapide pour qu'il aille



directement à la délégation. Ce n'est pas aussi rapide que nous l'avions pensé. Souvent le « on-boarding » n'est pas fini durant le temps alloué. Je sais qu'il y a eu de la confusion entre les testing de prédélégation et la transition des activités de délégation entre les contacts, les registres et les (inaudibles) des contacts primaires. Nous espérons que cela se remettra en place très rapidement.

Quand les candidats passent à travers le processus, cela prend environ 60 jours à partir de la signature du RA jusqu'à devenir un gTLD dans la zone racine.

C'est ce qui se passe couramment et c'est le temps attendu pour ce processus. Maintenant je vais passer Francisco qui va parler des collisions de noms.

FRANCISCO ARIAS :

Merci Russ. Je vais vous parler des activités de collision de noms.

Nous aurons plus de détails et je vous encourage à venir à la session après et vous aurez la description exacte d'où nous en sommes.

Et maintenant nous avons la version préliminaire du cadre de travail qui a été publié à la fin du mois dernier. La période ferme le 21 avril donc si vous êtes intéressé par le sujet, donnez vos informations.

La proposition est prévue pour dépasser ce que nous avons déjà dans l'accord. Nous avons une liste bloquée. Ce mécanisme va être remplacé par le cadre de travail d'une version préliminaire. Cela va permettre de réserver ou de ne pas déléguer 3 chaînes : corp, home ou mail. Corp et



home ne sont pas sur la nouvelle liste. Ils ont été approuvés par le NGPC en octobre l'année dernière donc cela sera peut-être des additions à la liste de chaînes qui sont considérés avec de trop grands risques. Donc ils ne sont pas proposés pour la délégation.

Les prochains éléments de ces nouvelles mesures seront d'une période de 120 jours durant laquelle il n'y aura pas d'activation de nom. C'est différent de la période courante qui définit déjà le contrat. Ce nouveau processus va commencer s'il est approuvé. Le temps de délégation sera de 120 jours à partir du moment de la délégation. Aucun nom ne sera autorisé à être activé sous le TLD. Et aussi durant cette période, il sera requis d'introduire quelques rapports dans la zone TLD. Les gens recevront un IP spécial qui les rassurera (inaudible) ne sortira. Cela sera représenté dans le même serveur.

Ce mécanisme sera pour les TLD qui n'auront pas été délégués. Ceux qui auront déjà été délégués et ont leur (inaudible) dans les noms de la zone et dans la liste block SLD. Ainsi nous aurons des records dans les cartes de recors dans les TLD qui ont déjà des chaînes. Ce sera publié par l'ICANN afin d'éviter l'utilisation des « wild cards » autant que possible. Il faudra parler avec les experts en sécurité pour voir s'il y aura des problèmes sur les mécanismes qui sont proposés par exemple avec les « wild cards » dans les TLD.

C'est ce qui est donc proposé et venez à la prochaine session, nous aurons donc ainsi plus d'informations et nous espérons avoir des questions de votre part.



AARON HICKMANN : Merci Francisco. Je vais vous donner un bref résumé du programme et de la (inaudible).

Pour ceux qui ne connaissent pas le programme EBERO c'est un programme de réaction d'urgence.

Nous avons ajouté un 3^e fournisseur dernièrement. Nominet a signé un contrat en en février. Ils seront opérationnels en mai ils vont donc rejoindre CORE et CNNIC qui sont nos fournisseurs actuels.

Durant le dernier trimestre nous avons été très occupés nous avons fait 2 ou 3 exercices en plus, nous avons créé un registre de test et nous avons fait assimiler (inaudible) et je peux vous dire que l'exercice s'est très bien passé, nous avons eu un effort de collaboration. Tout a été restauré efficacement. Le service client a été restauré efficacement. Les fournisseurs ont bien travaillé donc s'il se passe vraiment quelque chose nous pourrions répondre de façon adéquate.

En allant de l'avant nous savons que nous devons ajouter quelques fournisseurs en plus à cause des zones géographiques. Nous avons un RFP en version préliminaire en ce moment qui devrait être publié le mois prochain et nous avons prévu de finaliser au mois de juin et nous espérons leur faire des contrats et qu'ils soient opérationnels d'ici très peu pour que nous puissions les faire travailler dans des zones géographiques différentes.

Quand il s'agit de (inaudible) commercial depuis ICANN 48. Nous avons eu une augmentation de 15 % au niveau des juridictions. Les labels d'abus sont aussi en hausse de trois fois plus importants. Les plaintes (inaudibles) qui ne sont pas encore des transactions. Nous pensons qu'il



Il y a eu (inaudible) qui ont été ouverts, 50 plaintes, cela fait près de 21 000 transactions qui sont passées à travers ce système. Tout cela est soutenu par les bureaux d'enregistrements, qui ont été certifiés par la base de données et ont atteint 100.

Je pense que d'ici la semaine prochaine nous passerons à un seuil plus élevé.

Je vais passer la parole à Karen qui va nous parler du lancement des programmes des TLD.

KAREN LENTZ :

Bonjour, je suis Directeur des opérations de recherche politique à l'ICANN. Je vais vous parler du lancement des TLD. Nous avons fait plusieurs choses en ce qui concerne les processus mis en place pour les registres qui demandent un programme de lancement approuvé. À la suite de la réunion de Buenos Aires nous avons publié des grandes lignes et des directives. Nous avons développé aussi une version préliminaire d'un programme de lancement qui a été contemplé. Il s'agit de développer un programme qui permettrait aux registres d'allouer un certain nombre limité de noms à des tierces parties. Donc nous avons développé une version préliminaire, un DLP. La période de commentaires a fermé le 15. Nous avons eu beaucoup de commentaires que nous avons pris en considération.

De façon générale ils soutiennent le concept. Beaucoup de ces commentaires étaient des suggestions et nous regardons cela maintenant. Il y a une session additionnelle qui sera plus sur le lancement des TLD et qui va se dérouler cet après-midi à 17 h 00.



TRANG NGUYEN :

Nous avons presque fini. Au début de la présentation nous avons parlé de Buenos Aires et maintenant nous devons parler de Londres.

Nous avons des chiffres là-haut et je sais que l'équipe ne va pas être très contente car il n'y a pas de (inaudible) mais ce sont les objectifs que nous avons mis en place pour Londres, les étapes que nous pensons atteindre et d'ici la réunion de Londres nous espérons permettre à la 200^e délégation.

Je pense que l'on peut y arriver d'ici Londres. 400 accords de registre que nous pensons signer. Bien sûr je pense que nous ne pouvons pas faire toutes ces choses nous-mêmes, nous avons besoin d'aide de votre part.

La dernière présentation sur les programmes de variant IDN et ensuite nous ouvrirons la salle pour questions.

NAELA SARRAS :

Cela va être court. C'est plutôt un peu de publicité et pas vraiment une présentation. Je suis là parce que je m'appelle Naela et que je suis manager IDN à l'ICANN. Nous travaillons sur un programme qui s'appelle le programme variant TLD.

Il s'agit de règlements pour la zone racine DNS. On parle des labels dans la zone racine. Tous les labels qui vont dans la zone, je pense qu'il y en a 182 jusqu'à présent. 22 d'entre eux sont des IDN. Ces labels sont évalués un par un pour ces IDN.



Nous regardons quels sont les règlements pour ces labels. Pour certains d'entre eux nous avons ce que nous appelons un label variant. Nous n'avons pas vraiment une bonne définition de ce que cela veut dire mais vous pouvez voir cela comme si c'était un label équivalent à un label de base ou un label primaire.

(Inaudible) a développé une procédure très complète pour voir comment a-t-on créé ces règlements. C'est vraiment un effort communautaire. C'est la communauté qui a créé ces règlements. Chacune doit avoir son propre script, un panel de générations de script. Ils vont développer les règlements pour leur propre script. Ils vont soumettre leurs règlements à l'ICANN, à un panel d'intégration. Ils prennent les règlements et les intègrent dans toutes leurs réglementations pour la zone racine.

Donc nous parlerons de cela demain de façon détaillée à 8 h 30 du matin. Nous donnerons donc une mise à jour du programme et parlerons de la communauté en question. Et dans l'après-midi nous avons une autre session de 13 h 00 à 17 h 00, ce sera plutôt un marathon. Nous parlerons de tous les sujets et des procédures et nous vous expliquerons comment tout cela procède.

Tous les membres de la communauté sont impactés par les décisions que nous prenons et franchement c'est parce que nous avons besoin de nous rassembler pour mettre en place ces règlements.

Il y a encore beaucoup de détails à discuter pour voir ce qui constitue ces panels, comment ils vont travailler, comment le travail va leur être soumis. J'espère que je verrai certains d'entre vous, et j'espère tout le monde mercredi. Ah non j'ai dit demain. En fait j'ai l'impression que



nous sommes là depuis longtemps. Cette session dont je vous parle aura lieu mercredi à 8 h 30 et 13 h 00. J’espère vous voir à ce moment-là.

TRANG NGUYEN : Nous allons clôturer la présentation et ouvrir la salle aux questions. Cela va être difficile vu la grandeur de la salle. J’espère que vous pourrez venir jusqu’au micro. Tout le monde va venir à la table où il y a des micros et ensuite nous en aurons dans la salle pour les questions éventuelles.

Si on commençait de ce côté-là oui.

>> : En tant que candidat CPE (inaudible)

TRANG NGUYEN : Je suis désolé, quelle était votre question ?

>> : Si je fais une candidature et que je suis en échec vis-à-vis du CPE, quel est mon mécanisme pour un appel ?

TRANG NGUYEN : Le guide ne fournit pas un mécanisme d’appel pour le CPE. Le mécanisme a été mentionné plus tôt.

>> : Quel est le temps pour l’avis du GAC ?



TRANG NGUYEN :

En ce qui concerne la catégorie 2 nous avons encore du travail à faire je pense que nous devons encore publier ou faire un forum de commentaires publics pour voir et parler des commentaires qui ont déjà été soumis avant de revenir avec ces commentaires. En fait nous n'avons pas encore discuté d'un délai spécifique là-dessus. Mais nous espérons y arriver d'ici Londres.

AMADEU ABRIL i ABRIL :

J'ai trois questions. Quand il s'agit du taux de délégation.

On parle des nombres par semaine, est-ce qu'on atteint 20 ou pas. Moi je ne sais pas (inaudible) et nous avons quelques TLD qui ont passé la prédélégation avant Noël et ils sont toujours en attente.

Cela a l'air d'aller plus rapidement, surtout depuis Noël. Avant cela nous n'étions pas sûrs de comment cela allait se passer ni maintenant pour ceux qui attendent encore.

Quand est-ce que vous attendez une décision en rapport avec le programme de pré-lancement ? Et du programme de lancement final ? (inaudible) que nous sommes d'accords sur ces programmes, nous pensons que tous ces programmes ne sont pas forcément pertinentes mais encore une fois comment pouvons-nous aller de l'avant comme prévu.

Au niveau de la priorité de la communauté, j'ai des problèmes avec les évaluations. Ce n'est pas qu'ils sont en échec ou quoi mais c'est comme si c'était tout ou rien, est-ce que c'est quatre ou zéro. Est-ce que c'est zéro, un, deux, trois ou est-ce que c'est le maximum, le minimum. Il y a une grille. Les gens disent « ah mais vous avez une procédure mais vous



n'avez pas un processus d'appel définit. » Est-ce que vous avez expliqué à ces gens-là les limites des 20 questions dans la TAS ?

Il y avait cinq différentes questions jusqu'à la question 20, certaines ne sont pas complètes et il faudrait plus de détails dans les réponses.

Est-ce que vous avez parlé de ces problèmes ?

TRANG NGUYEN :

Karen veux-tu répondre à la question ?

KAREN LENTZ :

La question était, quel était le délai de temps pour résoudre le programme de lancement et les demandes associées. Nous avons eu un nombre de personnes, de demandes individuelles comme Amadeu l'a dit.

Nous voulions savoir si ces personnes qui avaient posé les questions, s'ils avaient mis leurs commentaires sur le QLP.

Pour répondre à votre question, nous pensons à bouger assez rapidement. Nous avons lu les commentaires et pensons à développer une version préliminaire ainsi qu'un rapport de commentaires publics. Ils ont une ou deux semaines pour y travailler.

RUSS WEINSTEIN :

Quand on parle du taux de délégation, nous gérons en interne un millier de délégations par an dans la zone racine. Nous gérons donc à peu près 20 par semaine. Nous avons la flexibilité de travailler avec l'IANA pour gérer plus de délégations. Tant que nous en aurons mille par an



(inaudible), certaines candidatures ne vont pas de l'avant c'est à cause de leur (inaudible) d'enregistrement qui n'est pas fait, disons l'intégration qui n'est pas faite.

Et pour que quelqu'un aille de l'avant et qu'il soit distribué à un jeton de délégation, son dossier doit être complet. Il faut que l'étape 1 soit complète. Afin de pouvoir aller de l'avant avec la délégation nous n'avons que 4 candidatures dans la collision des noms et le reste n'a pas complété la phase d'intégration.

Et quant au CPE. Nous avons fait une révision de leur travail, nous avons posé des questions et nous voulions justifier quels étaient leurs scores.

Nous sommes à l'aise avec leurs rapports. Les résultats ont été publiés, nous pensons qu'ils ont suivi les critères qui sont identifiés dans les manuels.

TRANG NGUYEN :

Pour ajouter quelque chose, le panel d'évaluation pour le CPE a regardé toutes les portions des candidatures, et pas seulement ce qui a été présenté par les candidats à la question 20. Ils regardent toute la portion publique de la candidature et quand il s'agit des résultats ils font une révision indépendante basée sur les critères qui ont été publiés dans la candidature et ce n'est pas forcément indicatif de ce que va être le score de l'évaluation.

DIRK KRISCHENOWSKI:

Je parle en tant que Directeur de projets pour les candidatures.

On m'a dit qu'il n'y avait pas de questions idiotes à poser aux membres du personnel de l'ICANN. Donc par rapport à ce processus de conflit de chaînes.

Vous voulez nous faire croire que par exemple la pomme et la banane sont si semblables que c'est finalement le même produit, et on doit se contenter de cela. Et en même temps vous dites que l'orange et la mandarine sont aussi semblables que vous ne pouvez pas les vendre ensemble pour les mêmes raisons.

Donc faire croire aux gens que les chaînes qui n'ont rien à voir entre elles et qui ne sont de toute évidence pas semblables, ne vont pas semer la confusion chez les consommateurs et que cela ne va pas fonctionner.

On ne peut pas faire semblant de ne rien voir, de ne rien écouter. Donc pour éviter de tomber dans ce piège j'aimerais que ce processus soit corrigé et qu'il n'y ait pas de décision erronée prise à cet égard.

Deuxième point, par rapport aux processus d'évaluation des priorités de la communauté. J'ai également été candidat. Nous pensons que le CPE constitue véritablement une boîte noire qui est assez difficile à appréhender. Nous n'avons pas la possibilité d'échanger avec eux et nous ne savons pas ce qu'ils ont pris en considération dans votre candidature. Donc c'est vraiment très difficile de bien comprendre ce qui se passe. On ne sait même pas où est la personne qui évalue. Je sais qu'il y a un évaluateur pour chaque chaîne pour chaque branche et donc tout cela est très opaque, très sombre, on n'arrive pas à bien comprendre.



TRANG NGUYEN : Merci

AMY STATHOS : Concernant les critères de détermination pour les conflits de chaînes, vous savez qu'il y a eu un forum de commentaires publics ouverts. Le comité pour les nouveaux programmes gTLD a bien indiqué qu'il s'agit là d'une première étape et le résultat de cette première période de commentaires publics va aider ce comité à évaluer plus avant les processus en place. Et même si certaines décisions qui ont émané des procédures de résolution de conflits peuvent paraître sombre, c'est ce qu'on essaie de faire, prendre les choses une par une pour voir et s'assurer que tout le monde au sein de la communauté prend en considération les tenants et aboutissants de cette question.

JORDYN BUCHANAN: Concernant le système (inaudible). Vous avez parlé des conditions requises, quelles sont-elles ?

>> : En fait on est encore en train de déterminer les conditions et les critères géographiques. Il faut s'assurer qu'il y ait une répartition géographique suffisante pour pouvoir répondre aux préoccupations concernant la protection des données.



JORDYN BUCHANAN: Donc c'est la dernière partie de ma question, comment pensez-vous intégrer la communauté dans ce processus ?

TRANG NGUYEN : Si vous voulez bien je vais noter votre question et y répondre plus tard merci.

WERNER STAUB: Pour les candidatures qui sont en attente, on répond que pour certaines elles sont en attente du processus de responsabilité. On ne sait pas de quel type de mécanisme il s'agit et quel type de processus a été lancé ou commencé. Donc comment obtenir plus d'informations sur cela ?

TRANG NGUYEN : Toutes ces informations sont publiées sur le site Web de l'ICANN. Je peux vous donner le lien pour y accéder. Et vous savez que les plaintes qui sont déposées auprès du médiateur sont confidentielles on ne peut pas les partager avec vous.

AMY STATHOS : Je crois qu'il y a trois types de mécanismes de responsabilité qui sont disponibles y compris le recours au médiateur, il y a également une révision indépendante et les demandes de prise en considération une nouvelle fois. Donc la plupart des gens nous ont fait savoir s'ils ont fait appel au médiateur et si leur demande a été mise en attente pour plus amples examens. Donc c'est en attente simplement pour continuer à évaluer le processus et les mesures à prendre, pour nous assurer que



nous comprenons bien tout ce qui est en jeu par rapport à une candidature en particulier.

WERNER STRAUB : Pour bien comprendre, certaines de ces candidatures ne savent pas ce qui se passe mais elles savent qu'elles sont en attente ce qui veut dire que si rien n'est publié, l'autre partie a soumis quelque chose au médiateur c'est bien cela ?

AMY STATHOS : Oui effectivement. C'est le cas dans certaines situations particulières. Si vous avez des questions spécifiques sur un cas particulier je vous encourage à la transmettre au CSC et vous obtiendrez une réponse.

>> : Veuillez-vous présenter en posant votre question.

PETER VERGOTE : Bonjour, Peter Vergote de Belgique, candidat pour gTLD. J'ai une question pour Karen concernant le programme de préancement. Combien de demandes approuvées ont été acceptées pour ces programmes de lancement ?

KAREN LENTZ : Merci. Donc combien de demandes de préancement avons-nous obtenu jusqu'à présent. Je vais vous donner des chiffres de mémoire car je ne les ai pas devant moi. Jusqu'à présent 25. Certaines ont été retirées. Certaines ont été refusées. Certaines ont été mises en attente

pendant la période de commentaires. Donc il n’y a pas eu d’accords formels jusqu’à présent.

PETER VERGOTE : Merci de votre réponse. Autre question, est-ce que l’ICANN en fonction du statut de ces 25, veut continuer à améliorer ce processus ? Parce que certains attendent encore une réponse formelle.

KAREN LENTZ : Est-ce que vous parlez des statistiques ou des réponses individuelles ?

PETER VERGOTE : Vous avez répondu à ma question en disant qu’aucun programme de pré-lancement n’a eu l’air d’aboutir, ce qui pourrait poser un problème aux candidats, donc je me demande si l’ICANN pense améliorer le processus actuel pour améliorer la demande des programmes de lancement.

KAREN LENTZ : Je crois qu’aucun candidat n’est censé ignorer les raisons pour lesquelles sa candidature a été rejetée ou est en attente. Donc effectivement si vous voulez que ce processus soit amélioré je vous encourage à faire part de vos commentaires.

CRAIG SCHWARTZ: J’ai une question par rapport à un échange que j’ai eu avec vous et une autre personne. Une des premières questions a porté sur le suivi qui peut être fait à la suite des résultats du CPE. JE crois que l’on peut soit



continuer à y travailler avec un autre candidat ou la vente aux enchères. Je crois que les mécanismes de responsabilité de l'ICANN ne sont pas disponibles pour les CPE.

KARENT LENTZ : Si ces mécanismes sont disponibles. (Inaudible) pour les personnes qui pensent qu'elles n'ont pas reçu un traitement juste.

CRAIG SCHWARTZ: Deuxième question par rapport à ce qui a été dit sur le médiateur et son rôle dans le processus de responsabilité. Par rapport aux processus de révision indépendants qui ont été très clairement définis, le médiateur semble être un trou noir, on ne comprend pas très bien son rôle, son statut et on ne sait pas non plus quels sont les délais et nous avons l'impression qu'il faudrait être plus transparent et que le mécanisme de responsabilité devrait être renforcé. En fait il s'agit d'un commentaire, pas d'une question.

TRANG NGUYEN : Merci

>> : Mon nom est Maniam du Singapour. Je viens d'une organisation qui s'appelle Infit. Pour les parties prenantes qui ont manqué le premier cycle de candidatures, quand a lieu le deuxième ?



TRANG NGUYEN : Le prochain cycle de gTLD. Il y a encore beaucoup à faire avant d'organiser le 2^e cycle. Je crois qu'il y a une série de séances sur les matrices pour les définir, et pour mieux définir le 1^e programme avant de lancer le 2^e. Nous n'avons pas encore de calendrier bien défini pour le 2^e cycle.

MANIAM : Merci

TRANG NGUYEN : Je crois que nous avons encore quelques minutes donc si vous avez encore des questions, envoyez-les par mail mais nous allons fermer ici la liste des intervenants.

KATRIN OLMER: J'ai une question concernant la spécification 13. Nous avons vu le dernier projet (inaudible).

CYRUS NAMAZI: Merci. Nous pensons que le NGPC va pouvoir s'y pencher cette semaine.

CONSTANTINE ROUSSOS: J'ai une question concernant l'accès exclusif. Je crois que tous les candidats doivent répondre aux questions financières qui sont consignées. Doivent-ils resoumettre leur candidature financière car cela a un impact sur les perspectives et leur COI.

Donc je veux savoir si cela va être fait.



Si ce n'est pas le cas j'aimerais savoir pourquoi certains peuvent avoir le feu vert et ne pas être renotés en fonction du processus parce que s'agissant du CPE il y a des lignes directrices qui semblent être conflictuelles. Hors il devrait y avoir un processus transparent par rapport aux noms des experts par exemple. Par rapport aux résultats que vous venez de donner, ce qu'on voit c'est qu'il y a des résultats, des notes et je ne vois pas ici de transparence. Également les évaluateurs sont sélectionnés en fonction de leur connaissance ou de leur domaine d'activité dans leur pays, donc comment pouvons-nous connaître leur identité ? Pourquoi l'ICANN n'est pas transparent et responsable par rapport à cela ?

Je sais que beaucoup d'entre nous ont beaucoup d'expérience en la matière et nous aimerions que ce processus soit transparent. Et nous ne voudrions pas que tout ce processus perde une cohérence avec une ligne directrice.

L'ICANN semble se cacher derrière le guide de candidature de l'ICANN et j'ignore la raison pour laquelle on ne connaît pas l'identité et le profil des évaluateurs.

TRANG NGUYEN :

Par rapport aux avis du GAC. Il est vrai qu'un certain nombre de candidats ont demandé des changements concernant leur candidature. Et lorsque l'on demande ces changements on n'essaie pas d'interpréter quel est le modèle commercial des candidats. Il faut bien comprendre que d'un côté vous avez l'accès exclusif et de l'autre un accès non-exclusif et cela fait beaucoup de choses. Il est donc difficile pour l'ICANN

de prendre une candidature, de l'examiner et de voir si cette candidature finalement est non-exclusive ou pas.

Donc vous savez on ne force pas les candidats à actualiser leurs informations financières et ce n'est pas exclusif. Est-ce que cela va avoir un impact sur les informations soumises au préalable je ne le sais pas.

Je ne dis pas que cela a un impact ou pas. Je dis que si les candidats donnent ou pas ces informations, là cela va avoir un impact.

CONSTANTINE ROUSSOS: Je regarde ce processus où on est noté, on ajoute des choses, par exemple le guide d'orientation ne dit pas qu'avec le CPE l'EIU est supposé mettre en relation des entités qui nous ont soutenus. Donc il y a incohérence ici par rapport à la candidature de la communauté qui est très claire. J'aimerais que ce processus soit plus transparent, on voudrait savoir qui est responsable ici.

TRANG NGUYEN : Oui effectivement lorsque cette évaluation a lieu, dans certains cas la réévaluation est nécessaire. Par rapport à votre 2^e question, CPE et transparence (inaudible).

RUSS WEINSTEIN : Je pense qu'on ne peut pas vraiment répondre à cette question dans ce forum nous espérons vous fournir une réponse plus tard. Nous faisons attention lorsque nous sélectionnons les EIU et les panels d'experts pour les CPE et nous sommes heureux de voir leurs progrès et d'avoir l'expertise qui nous amène dans ce processus.

CONSTANTINE ROUSSOS: Beaucoup d'entre nous ne sont pas experts. Nous ne savons rien. Nous ne connaissons rien. Beaucoup de personnes travaillent là-dessus et nous aimerions avoir plus de guidage de l'ICANN dans ce processus.

RUSS WEINSTEIN: Merci nous prendrons cela en considération.

JON NEVETT: Merci au personnel de l'ICANN pour le travail difficile en faisant sortir 182 candidatures, 182 délégations en 4 mois. Cela a été assez rapide. Trang vous avez fait passer une diapositive tout à l'heure et vous avez dit que le but pour Londres était de 200 donc je suppose que cela fait plus de 18 dans les trois prochains mois.

(Inaudible) façon d'y arriver, maintenant nous avons du retard à cause des testing de prédélégation. Comment rend-on les choses plus efficaces ? Il y a 266 PDP qui ont été déjà passé, il doit y avoir une manière de rendre les choses plus efficaces, pour que cela soit plus rapide. On fait des révisions sur la même chose encore et encore, nous sommes passées cent fois sur la même chose et notre retard créé des retards pour tout le monde. De la part de tout le monde (inaudible) dans les catégories des gens qui attendent. Il faudrait que ce soit plus efficace. Et il y a une course à la délégation qui est basée sur la proposition des collisions de noms. Il faudrait que l'on aille plus vite avant de passer à autre chose. Encore une fois félicitations pour tout ce qui a été fait et nous apprécions aussi toutes les informations que nous pourrions obtenir du premier groupe.



TRANG NGUYEN : Nous avons dépassé le temps d'une minute. Il y a une session qui va démarrer dans cette salle. Merci d'être rapide avec la prochaine question.

JEFF NEUMAN: Lorsqu'il s'agit de l'exemption du code de conduite. Cette semaine il y aura 6 mois que Neustar a soumis son code de conduite. 6 mois. Cela fait longtemps que cela aurait dû être fait. Cela aurait dû être publié il y a longtemps.

Mais lorsqu'il s'agit de la publication, lorsque vous regardez le document sur le processus de l'exemption du code de conduite, cela veut dire que les commentaires publics n'ont pas satisfaits deux des trois critères demandés. On aurait dû satisfaire cela avant de demander les commentaires publics. Quand le spec 13 va sortir, s'il vous plaît, ne nous faites pas passer à travers cette exemption du code de conduite si difficile de façon à satisfaire spec 3. Pour les gens qui attendent le spec ils peuvent les obtenir, les signer, et c'est pour cela que nous avons du retard d'ici Londres, il y a beaucoup de candidatures qui attendent ces spec.

TRANG NGUYEN : Vous avez une question provenant d'une participation à distance ?

PARTICIPANT : Pour Francisco Arias, au niveau de l'aspect non-technique (inaudible). Est-ce que les candidats qui ont déjà signé dans les contrats éligibles du



chemin alterne de la délégation au lieu d’avoir une « wild card » dans la zone entière ? Depuis que le mécanisme est déjà dans le contrat (inaudible).

FRANCISCO ARIAS : Je pense que l’on peut répondre à cette question facilement. Il y a un accord qui dit que l’ordre de travail a été approuvé. Le registre sera sujet à cet ordre de travail.

AMADEU ABRIL i ABRIL: Je pense que c’est pour Cyrus. J’ai entendu que les (inaudible) étaient concernés mais pas seulement donc ma question inclue les informations du public des données du WHOIS pour ces individus. Est-ce qu’on essaie de faire face à ça, vous savez depuis janvier 2013 la dernière dont nous avons entendu parler de Cyrus c’était quelque chose qui avait été publié avant Singapour comme une procédure pour (inaudible).

CYRUS NAMAZI: Nous allons mettre cette question de côté car il y a une session qui doit commencer dans cette salle et nous sommes déjà en retard.

TRANG NGUYEN : Merci tout le monde.

